

Renoncer à la Doctrine de la découverte pour redécouvrir comment préserver la Terre nourricière

SE FÉLICITANT que l'UICN compte parmi ses Membres des représentants d'organisations de Peuples autochtones qui participent pleinement à ses travaux ;

SOUCIEUX de continuer de faire suite à l'adhésion de l'UICN, en 2008, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et APPUYANT la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail ainsi que la participation de l'UICN au Forum permanent des Nations Unies pour les questions autochtones ;

CONSCIENT des nombreuses contributions apportées par les Peuples autochtones en matière de restauration et de préservation de la Terre nourricière et des alliances auxquelles adhèrent les Membres de l'UICN dans le but de conserver la biodiversité et le patrimoine naturel et culturel ;

INQUIET face au caractère profondément injuste des violations des droits des Peuples autochtones, lesquelles entravent la mise en œuvre des politiques et programmes de l'UICN visant à rétablir des relations justes sur les plans écologique et social entre tous les êtres vivants ;

SACHANT que les violations des droits des Peuples autochtones remontent au début de l'époque coloniale, au 15^{ème} siècle, date à laquelle les bulles papales et les édits royaux légitimèrent leur asservissement et la confiscation de leurs biens, ainsi que l'occupation des terres sur lesquelles ils vivaient, en déclarant légale la « Doctrine de la découverte » sous toutes ses formes ;

CONSCIENT que de nombreux gouvernements s'efforcent d'établir des relations justes et équitables avec les Peuples autochtones sur les terres dont ils sont les gardiens, et que le Conseil de l'Arctique a accepté que les Représentants permanents des Peuples autochtones soient des acteurs à part entière de la gestion des régions arctiques ;

CONSCIENT ÉGALEMENT que de nombreux régimes juridiques postcoloniaux continuent de reconnaître officiellement la « Doctrine de la découverte » sous toutes ses formes, bien que la plupart admettent que les Peuples autochtones occupaient depuis longtemps les terres que les puissances européennes ont prétendu avoir découvertes et que ni le Saint-Siège, ni l'Église d'Angleterre n'ont abrogé les bulles papales et les édits royaux qui servaient de fondement moral et religieux à la « Doctrine de la découverte » ; et

CONVAINCU que la reconnaissance de la vérité et les marques d'une volonté de réconciliation sont des conditions préalables essentielles à l'instauration d'une justice sociale et de relations pacifiques entre les peuples ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. RENONCE à la « Doctrine de la découverte » sous toutes ses formes.
2. DEMANDE au Conseil, conformément au programme de l'UICN 2021-2024, de créer un Groupe de travail de l'UICN sur la vérité et la réconciliation chargé d'étudier et de présenter les meilleures pratiques de sorte que les Peuples autochtones participent à la cogestion d'aires naturelles protégées, à la conservation de la nature, à l'utilisation durable des espèces et à d'autres activités pertinentes en lien avec la préservation de la Terre nourricière.
3. PRIE INSTAMMENT tous les États d'abroger tous les vestiges juridiques de la « Doctrine de la découverte » et d'envisager la création de commissions de vérité et de réconciliation qui permettraient de faire connaître l'histoire de la « Doctrine de la découverte » sous toutes ses formes et de proposer des solutions pour rétablir la justice.
4. INVITE les dirigeants de toutes les religions à abroger et à renoncer aux proclamations faites par le passé qui légitimaient la « Doctrine de la découverte » sous toutes ses formes, et INVITE ÉGALEMENT les dirigeants de tous les pays à promouvoir de nouveaux paradigmes de conservation

qui tiendront compte du savoir ancestral des Peuples autochtones dans la lutte pour la conservation des ressources naturelles de la planète.